

Seul le contenu non personnalisé est affiché dans le PDF.

« Mon Espace », le nouveau service en ligne qui va vous faire gagner du temps !

Découvrez dès le 5 juillet, « Mon Espace » votre nouvel espace AKTO pour la gestion de vos contrats.

NON CLASSÉ

[RETOUR](#) Accueil / Articles / « Mon Espace », le nouveau service en ligne qui va vous faire gagner du temps ! Mise à jour : 05/07/2022 [A+](#) [A-](#) 

Mon Espace

+ sécurisé

+ simple

+ fluide

Votre première connexion en quelques clics

C'est la première fois que vous vous connectez à « Mon Espace » ? Suivez pas à pas notre tutoriel de connexion.

[Découvrez les étapes](#) ✓

Pour toutes questions sur « Mon Espace », contactez-nous au

01 44 01 45 65

- ✓ du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ✓ le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (heures métropolitaines)

Découvrez ce qui change pour vous en fonction de votre profil !

Vous souhaitez en savoir plus sur votre nouvel espace

Vous êtes une entreprise ou un expert-comptable du secteur de l'hôtellerie et restaurations

AKTO facilite vos démarches et la gestion de tous vos projets de formation au quotidien. Il s'enrichira progressivement jusqu'à devenir votre espace en ligne unique pour simplifier tous vos projets de formation !

Un espace, plusieurs bénéfices

- ① **Faciliter vos demandes de financement**
Déposez rapidement et facilement vos documents en étant guidé tout au long du process.
- ② **Centraliser l'information dans un seul outil**
Suivez en temps réel l'historique de vos contrats et l'ensemble de vos demandes en cours.
- ③ **Obtenir des informations sur le suivi de vos projets**
Obtenez des réponses rapides à toutes vos questions grâce au module de gestion automatisé des demandes d'information.
- ④ **Gagner du temps**
Déléguiez le dépôt de vos projets aux organismes de formation qui auront un accès dédié à « Mon Espace » ! Vous n'aurez alors plus qu'à valider le contrat en ligne.

Vous êtes une entreprise ou un expert-comptable d'un autre secteur

AKTO facilite la gestion de vos contrats d'apprentissage et répond à toutes les questions que vous vous posez.

- ✓ Gérez vos contrats d'apprentissage à l'aide d'un module unique et simplifié pour enregistrer vos nouveaux contrats et suivre leur avancement, déposer des pièces, consulter vos factures, virements et contrats précédents ;
- ✓ Disposez d'un service clients pour obtenir des informations sur tous les projets de formation de votre entreprise et résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer.

« Mon Espace » est une première étape importante dans la mise à disposition de votre portail de service digital AKTO. Il s'enrichira progressivement jusqu'à devenir votre espace en ligne unique pour simplifier tous vos projets de formation !

Un espace, plusieurs bénéfices

- ① **Faciliter vos demandes de financement**
Déposez rapidement et facilement vos documents en étant guidé tout au long de la saisie de vos contrats.
- ② **Centraliser l'information dans un seul outil**
Suivez en temps réel l'historique de vos contrats d'apprentissage et l'ensemble de vos demandes de financement.
- ③ **Obtenir des informations sur le suivi de vos projets d'apprentissage**
Obtenez des réponses rapides à toutes vos questions grâce au module de gestion automatisé des demandes d'information.
- ④ **Gagner du temps**
Déléguiez le dépôt de vos contrats d'apprentissage aux organismes de formation qui auront un accès dédié à « Mon Espace » ! Vous n'aurez alors plus qu'à valider le contrat en ligne.

Vous êtes un organisme de formation

AKTO facilite vos démarches au quotidien et vous aide à traiter tous les contrats d'apprentissage le plus simplement possible.

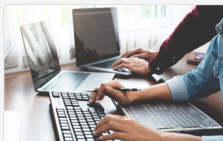
Un espace, plusieurs bénéfices

- ① **Gagner du temps**
Déposez rapidement et facilement vos documents en étant guidé tout au long de la saisie des contrats.
- ② **Centraliser l'information à un seul endroit**
Un seul espace pour tous les contrats d'apprentissage que vous déposez chez AKTO.

③ Obtenir des informations sur le suivi de vos dossiers

Obtenez des **réponses rapides à vos questions** grâce au module de gestion des demandes et réclamation automatisé.

Ces articles peuvent vous intéresser

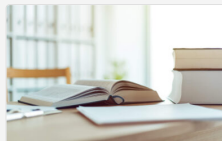


🕒 17/01/2022
📁 NON CLASSÉ

Déclaration sociale nominative: bien déterminer son Identifiant de la convention collective (IDCC)

Dès janvier 2022, pour chaque établissement de votre entreprise, l'identifiant de la convention collective (IDCC) applicable devra être renseigné dans votre Déclaration sociale nominative (DSN).

[Voir plus →](#)



🕒 30/10/2020
📁 NON CLASSÉ

Retour sur les réformes de la formation professionnelle depuis 2013 (article en construction)

De la plus récente à la plus ancienne : loi avenir, loi pacte, décret qualité 2017, loi Rebsamen, loi travail, réforme de 2014... Point d'histoire sur les réformes qui ont transformées le paysage de la formation professionnelle depuis moins de 10 ans.

[Voir plus →](#)